

OSCAR – PETITS RUMINANTS

Aide-mémoire vétérinaire – Corse
Surveillance et diagnostic différentiel des avortements

1. QUAND DÉCLENCHER LA DÉMARCHE ?

Ovins / caprins : ≥ 3 avortements en 7 jours. Ce seuil correspond au seuil réglementaire d'investigation vis-à-vis de la brucellose. Une situation clinique ou épidémiologique évocatrice peut néanmoins justifier une investigation sans attendre ce seuil.

Avortements espacés : évaluer la situation sur le lot de reproduction pendant 3 mois ; le protocole OSCAR prévoit des critères complémentaires selon l'effectif du troupeau.

2. NE PAS CONFONDRE BRUCELLOSE ET OSCAR

Surveillance réglementaire : en cas de ≥ 3 avortements en 7 jours, investigation et prélèvements vis-à-vis de la brucellose, avec information des services compétents selon le contexte.

OSCAR : démarche complémentaire visant à rechercher les principales causes infectieuses d'avortement. Objectif : ne pas s'arrêter à un résultat « brucellose négative ».

3. ANALYSES – OVINS / CAPRINS

Première intention	Agent / maladie
	Coxiella burnetii – Fièvre Q
	Chlamydia abortus – Chlamydiose
	Toxoplasma gondii – Toxoplasmose
Selon contexte	Border Disease
Selon contexte	Salmonella spp.
Selon contexte	Listeria spp.
Selon contexte	Mycologie / autres recherches adaptées au contexte

4. PRÉLÈVEMENTS

À privilégier : femelle ayant avorté + avorton + placenta lorsqu'il est disponible, et congénères du même lot selon le protocole et le contexte.

Avant le départ : nombre et chronologie des avortements ; stade de gestation ; identification des femelles ; disponibilité des avortons/placentas ; effectif du lot ; historique ; introductions ; vaccination ; signes associés ; traitements et changements récents.

5. CIRCUIT EN CORSE

Vétérinaire → **LACC du département** → **laboratoires concernés**, avec implication du GDS Corse et des services de l'État selon le cadre réglementaire. Vérifier le protocole et les modalités d'envoi en vigueur au moment de la visite.

6. PRISE EN CHARGE

Brucellose : la visite vétérinaire et les analyses réglementaires sont prises en charge dans le cadre de la surveillance événementielle, selon les modalités de l'État.

OSCAR : le GDS Corse indique une participation aux analyses complémentaires pour ses adhérents ; les modalités et taux de prise en charge doivent être vérifiés au moment de l'intervention.

7. INTERPRÉTATION

Un résultat positif ne signifie pas automatiquement que l'agent est responsable de l'avortement. Interpréter **résultat + type de prélèvement + lésions + stade de gestation + commémoratifs + épidémiologie du troupeau**.

Un résultat négatif n'exclut pas toujours une infection. Ne pas oublier les **co-infections** et les limites liées au moment et à la qualité des prélèvements.

8. POINTS DE VIGILANCE

- La brucellose reste prioritaire dans toute investigation d'avortements répondant aux critères réglementaires.
- Prélever rapidement et dans de bonnes conditions de conservation.
- Privilégier l'examen et le prélèvement de l'avorton et du placenta lorsqu'ils sont disponibles.
- Renseigner précisément les commémoratifs : ils conditionnent la valeur de l'interprétation.
- Intégrer le risque zoonotique lors de la manipulation des femelles, avortons et placentas.

ALGORITHME RAPIDE

AVORTEMENTS → ≥ 3 en 7 jours ? → OUI : investigation brucellose + prélèvements réglementaires → OSCAR : Fièvre Q + Chlamydiose
+ Toxoplasmose → selon contexte : autres agents → LACC → interprétation à l'échelle du troupeau → mesures de maîtrise.

■■ SPÉCIFICITÉ CORSE

OSCAR petits ruminants est déployé en Corse depuis 2017. Le dispositif associe surveillance réglementaire de la brucellose et investigation des principales causes infectieuses d'avortement.

Références : GDS Corse – Mémo Avortements ; GDS Corse – dispositif OSCAR ; Plateforme ESA – OSCAR ; arrêté du 10 octobre 2013 relatif à la brucellose ovine et caprine. Références vérifiées en septembre 2026.